



**AVENIR ÉNERGIE**  
GÉOTHERMIE & AÉROTHERMIE

*Member of the Danfoss Group*

Objet : Crédit d'impôt

Madame, Monsieur,

La société AVENIR ENERGIE atteste que ses produits des gammes :

- Air/Eau
- Eau/Eau
- Sol/Eau
- Solopack

ont des coefficients de performance supérieurs à ceux exigés par le Ministère du Budget dans l'arrêté du 13 Novembre 2007 (COP>3,3).

Les essais qui ont permis de mesurer les performances de nos machines sont conformes à la norme EN14511 qui remplace la norme EN255.

Sous réserve du respect des autres conditions définies dans la circulaire 5B-17-07 du 11 juillet 2007, nos produits ouvrent droit au crédit d'impôt au taux de 40%.

Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000020038553&dateTexte=20090125>

Le Directeur Général  
Eric VIOLON